

# Règlement

## Concours photos « Mes gestes climat »

### 1 Objet du concours

Le concours consiste à prendre une photographie sur le **thème « Mes gestes climat »**.

Il s'agit d'**illustrer**, à travers une photographie, **un de vos engagements en faveur du climat**. Il peut s'agir d'actions individuelles ou collectives, chez vous, dans vos cercles proches (famille, amis, quartier, club de sport, de musique, ...), sur votre campus, ou encore des engagements militants, de type associatif ou au niveau politique.

Cette thématique peut être déclinée de manière très différente en fonction de la sensibilité, de la culture et du parcours de vie de chacun·e.

Ce concours photos s'inscrit dans le cadre d'[UNI for Change](#). Cette dynamique rassemble des campus qui s'engagent pour mobiliser leur communauté à travers des actions concrètes en faveur de la planète et des Humains. Le but est d'accélérer la transition sociale et environnementale à travers l'installation d'une culture de la durabilité.

Les établissements d'enseignement supérieur qui participent à ce concours photos sont :

- ULiège, via son Green Office. Contact : [sarah.robinet@uliege.be](mailto:sarah.robinet@uliege.be)
- HEFF
- HEH
- HEL
- UNamur
- UMons
- HE Condorcet
- HELHA
- St Luc Liège

### 2 Participant·es

Ce concours s'adresse aux **étudiant·es et membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur participants** :

- ULiège
- HEFF
- HEH
- HEL
- UNamur

- U Mons
- HE Condorcet
- HELHa
- St luc Liège

### La participation peut être individuelle ou collective.

Dans le cas d'une participation individuelle, le-la participant-e pourra se prendre en photo lui-même et/ou prendre en photo des figurant-es, dont il aura obtenu le consentement (voir point 7). Seul le nom du/ de la participant-e sera affiché dans la légende de la photo et iel recevra, le cas échéant, le prix en son nom propre. Chaque participant-e ne pourra soumettre qu'une seule photo.

Dans le cas d'une participation collective, tous les membres du groupe sont tenus de prendre part à chaque étape de façon équivalente (discussions, choix de la photo, édition, partage du prix, etc.). Tous les membres du groupe seront étudiant-es et/ou membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur cités ci-dessus (groupes mixtes étudiants-membres du personnel acceptés). Ils devront désigner une personne référente pour leur groupe qui indiquera ses coordonnées et recevra, le cas échéant, le prix au nom du groupe. Les noms de tous les membres du groupe seront affichés dans la légende de la photo. Chaque groupe ne peut soumettre qu'une seule photo. De plus, une personne faisant partie d'un groupe ne peut, ni participer individuellement au concours, ni participer au sein d'un autre groupe.

## 3 Critères d'évaluation

Afin que votre photo puisse être jugée dans le cadre du concours, nous vous demandons de **respecter les critères de qualité suivants** :

- **Respect du thème** : la photo doit représenter une ou plusieurs personnes en train de réaliser une action en faveur du climat
- **Qualité minimale** : la photo sera de minimum 3464 x 2309 px (qualité suffisante pour être imprimée en grand format pour l'exposition)
- **Poids maximum** : la photo ne peut excéder 2 Mo pour être déposée dans le formulaire de candidature
- **Format** : la photo sera en format paysage (2X3), portrait (3X2) ou carré

## 4 La sélection

### 4.1 Dépôt de la photo candidate

Il est demandé aux participant-es de **soumettre leur photo avant le dimanche 17 mars 2024 à 23h59** en complétant le formulaire de candidature en ligne dont le lien est disponible à la fin du règlement.

La photo doit être accompagnée d'une légende expliquant le geste représenté, soyez créatifs !

## 4.2 Pré-sélection

L'ensemble des photographies candidates seront présentées de manière anonyme aux membres du Jury. Le Jury sélectionnera entre 15 et 30 photos en fonction du respect du thème « Mes gestes climat ».

Les 15 à 30 **candidat-es retenu-es seront prévenu-es pour le 22 mars** maximum.

## 4.3 Votes finaux

Les 15 à 30 photos sélectionnées seront **soumises aux votes** de l'ensemble des étudiant-es et membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur participants **via un formulaire en ligne ouvert entre le 22 mars et le 12 avril 2024**. Chaque personne ne pourra voter qu'une seule fois.

Le **jury attribuera à sa photo préférée le « Prix du jury »**. Cette distinction sera tenue secrète jusqu'à la fin des votes du public, le **12 avril 2024**.

## 4.4 Exposition des photos

Les 15 à 30 photographies sélectionnées par le jury seront rendues publiques dans le formulaire de vote et seront mises à l'honneur via une exposition itinérante qui se déplacera de campus en campus. L'inauguration de l'exposition des photographies aura lieu à ULiège, lors de la remise des prix le 19 avril 2024. L'exposition restera à ULiège les semaines suivantes. Ensuite, l'exposition sera déplacée sur les autres campus participants.

De plus, les photographies pourront être utilisées pour illustrer les engagements en faveur du climat sur le site web, le site intranet et les réseaux sociaux des établissements d'enseignement supérieur participants, ainsi que sur la future application mobile UNI for Change.

# 5 Le Jury

Le Jury sera composé d'une personne représentant chaque établissement d'enseignement supérieur participant (9) qui sera en charge de juger l'aspect climat et développement durable (fond de la photo) ainsi que l'aspect esthétique et générateur d'émotions (forme de la photo).

# 6 Les prix

Toutes les œuvres qui passeront l'étape de la pré-sélection recevront un assortiment de chocolat Galler ainsi qu'une carte de remerciements à planter.

## 6.1 Prix du public

Les **trois œuvres ayant recueilli le plus de votes du public** par le biais du formulaire de votes recevront :

- Pour la première photo lauréate : un **Wonderbox 3 jours insolites de rêves pour 2 personnes d'une valeur de 200 €** comprenant 160 choix.
- Pour la deuxième photo lauréate : un **Bongo Séjour insolite et nature pour 2 personnes d'une valeur de 100 €** comprenant 100 choix.
- Pour la **troisième photo lauréate** : un **Bongo Sport et Nature pour 1 ou plusieurs personnes d'une valeur de 60 €** comprenant 100 expériences en plein air.

### 6.2 Prix « coup de cœur » par établissement

Pour chaque établissement participant, la photo ayant obtenu le plus de votes du public se verra attribuer le « Prix coup de cœur » de son établissement. Les 9 gagnant-es seront mis **à l'honneur sur leur campus et recevront un lot fourni par leur établissement.**

### 6.3 Prix du Jury

Par ailleurs, la photo choisie comme « **Prix du jury** » remportera **un cours de photo d'une valeur de 300 € avec le parrain du concours** : le photographe de renom, Thomas Meunier ([Thomas Meunier Photography – Wildlife photographer](#)).

Attention, une personne (ou un groupe en cas de participation collective) ne peut recevoir qu'un seul prix. Si une photo est première dans plusieurs catégories, elle remportera le prix qui a le plus de valeur et les autres prix reviendront aux photos classées en deuxième position.

## 7 Respect du droit des Tiers

La photographie réalisée ne peut être utilisée en contravention des droits d'un tiers, et notamment ne comprendra aucun élément sur lequel un tiers pourrait faire valoir des droits d'auteur ou tout autre droit. Les organisateurs du concours ne sont pas juridiquement responsables des violations des droits de tiers commises par le-la participant-e.

Aucune photographie représentant une personne ne peut être communiquée dans le cadre du concours sans que le-la participant-e ait pu obtenir le consentement écrit et éclairé des personnes dont l'image est représentée. Dans l'hypothèse où, parmi les personnes représentées figurerait un mineur d'âge, le participant doit s'assurer d'obtenir le consentement éclairé à la fois des personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'âge et du mineur d'âge s'il a atteint l'âge du discernement.

Le-la participant-e s'abstiendra de proposer dans le cadre du concours une photographie pouvant heurter les valeurs auxquelles adhèrent les établissements d'enseignement supérieur participants. De manière générale, toute œuvre présentant un caractère contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou un caractère commercial, ou discriminatoire est strictement interdite. Le jury du concours est souverain sur ce point : il peut décider d'exclure une photographie ne respectant pas ces critères.

## 8 Droits d’auteur

Par la remise de sa photographie via le formulaire de participation, le·la participant·e reconnaît avoir exercé librement son droit de divulgation et autorise les établissements d’enseignement supérieur participants à imprimer et exposer sa photographie conformément au point 6 du présent règlement. En outre, le·la participant·e autorise les établissements d’enseignement supérieur participants à reproduire la photographie par tout moyen et à la diffuser sur leur site internet, sur leur site intranet et sur leurs réseaux sociaux officiels, ainsi que sur la future application mobile UNI for Change sans limite de temps.

Cette licence non-exclusive relative à la photographie soumise par le·la participant·e dans le cadre du présent concours est concédée par celui-ci-celle-ci à titre gratuit pour la durée légale de la protection des droits d’auteur.

## 9 Traitement des données personnelles

### 9.1 Conservation des données

Les participants et participantes au concours sont informés que leurs données à caractère personnel sont collectées et traitées par les établissements suivants : ULiège, HEFF, HEH, HEL, UNamur, UMon, HE Condorcet, HELHa, St Luc Liège. Ces données (nom, prénom, établissement, adresse électronique, numéro de téléphone) sont indispensables à la validation de leur participation et à l’attribution de prix éventuels. Ces données seront conservées uniquement pour la durée nécessaire au déroulement du présent concours et, dans tous les cas, pour une période n’excédant pas douze mois. Ces données seront traitées sur la base de l’exécution d’un contrat auquel la personne concernée est partie (RGPD, art. 6, § 1, b).

### 9.2 Diffusion des noms des lauréats

Les participants autorisent ULiège, HEFF, HEH, HEL, UNamur, UMon, HE Condorcet, HELHa, St Luc Liège à diffuser les noms des auteurs des photos dans le formulaire de vote et lors de la présentation de ces photos à l’occasion d’une exposition itinérante qui se déplacera de campus en campus, ainsi qu’à diffuser les noms des lauréats à l’occasion de toute campagne promotionnelle liée au concours sur tous les supports de communication institutionnels (sites web, pages, réseaux sociaux institutionnels tels que Facebook, Instagram et LinkedIn).

### 9.3 Droits des participants

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679), les participants peuvent exercer leurs droits relatifs à ces données à caractère personnel (ils disposent d’un droit d’accès à leurs données, d’un droit de rectification ou d’effacement, d’un droit de limitation de leur traitement et d’un droit de portabilité de leurs données) en contactant le Green Office de l’Université de Liège ([greenoffice@uliege.be](mailto:greenoffice@uliege.be)), ou, à défaut, le Délégué à la protection des données de l’Uliège ([dpo@uliege.be](mailto:dpo@uliege.be) – Monsieur le Délégué à la Protection des Données, Bât. B9, Cellule « GDPR », Quartier Village, 3, Boulevard de Colonster, 4000, Liège, Belgique). Les participants disposent également du droit d’introduire une réclamation auprès de l’Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>, [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)).

## Annexe

### Modalités pratiques

#### Inscriptions et dépôts

Les candidat-es souhaitant participer au concours soumettent leur inscription via le formulaire en ligne accessible sur la page [www.uniforchange.uliege.be/photocontest](http://www.uniforchange.uliege.be/photocontest) **pour le lundi 17 mars 2024 à 23h59.**

Dans ce formulaire, il sera demandé :

- De charger la photo (en respectant les critères donnés au point 3 du règlement) + la légende
- De marquer son accord avec les termes du règlement du concours
- D'inscrire les informations personnelles du/de la participant-e ou du/de la représentant-e de l'équipe (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, établissement, statut)

#### Remise des prix

Si votre photo remporte un des prix (du jury, du public ou coup de cœur de votre établissement), vous en serez averti-s par mail lors de la clôture des votes du public le 12 avril 2024.

Vous serez invité-s à venir chercher votre prix lors de la remise des prix qui aura lieu le vendredi 19 avril 2024 à HEC Liège, rue Louvrex, 14, 4000 Liège. **Nous vous prions de bloquer la date dans votre agenda dès maintenant.** En cas d'empêchement à venir chercher votre prix, il vous sera transmis par une personne de votre établissement.